



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

TOUL'EAU SARL est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro : 530 486 265. Son adresse postale est le 12 rue Verte, 60730 CAUVIGNY et son adresse de courrier électronique est touleau@gmail.com.

Toute prise de commande suppose la consultation et l'acceptation préalable des présentes conditions générales de vente.

OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation écrite et formelle du fournisseur, prévaloir à l'encontre des conditions générales de vente. Toute condition contraire posée par le client, y compris ses propres conditions générales d'achat, sera donc à défaut d'acceptation expresse, inopposable au fournisseur quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Les produits

Nous vous informons que les photographies illustrant les produits ne sont qu'indicatives quand la présentation générale du produit. Chaque article proposé à la vente fait l'objet d'une présentation sommaire rédigée à partir des informations délivrées par le fabricant ou le fournisseur. Les textes accompagnant ces photographies sont établies en fonction des éléments figurant sur les emballages et ne peuvent en aucun cas entraîner la responsabilité de TOUL'EAU.

Les produits mis en vente étant des produits alimentaires et dans la mesure où toutes les informations sur les caractéristiques essentielles du produit sont accessibles par le client sur l'emballage, tout problème ou dommage consécutif à la consommation du produit (ex. troubles allergènes ou autres) relève de la seule et unique responsabilité du client et/ou consommateur.

Confirmation de commande

Les informations contractuelles feront l'objet d'une confirmation par voie d'e-mail à l'adresse indiquée par le consommateur au sein du bon de commande.

Preuve de la transaction

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la TOUL'EAU SARL dans des conditions raisonnables de sécurité sont considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

MONTANT DE COMMANDE ET FRAIS DE PORT

Il n'y a pas de montant minimum de commande.

Les frais de port sont ceux affichés au moment du passage de la commande.

DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Les commandes sont exécutables dans un délai de 7 jours ouvrés à compter du jour de commande ; les samedis, dimanches et jours fériés exclus ; sous réserve des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur.

Un retard de livraison pourra, toutefois, donner lieu à l'annulation de la commande de la part du client sur demande écrite si la marchandise n'a pas encore été expédiée, mais en aucun cas à des pénalités dues par le fournisseur.

En cas de retard de livraison et d'absence de manifestation du client, la commande est considérée valable et sera livrée au plus vite, le client ne pourra donc pas refuser la livraison.

Le fournisseur se réserve le droit de refuser, de réduire ou de fractionner, toute commande émanant d'un client débiteur d'une ou plusieurs factures impayées.

RECEPTION DES MARCHANDISES ET RECLAMATIONS

La marchandise voyage aux risques et périls du destinataire. De ce fait, toute réclamation pour marchandise manquante, vice apparent ou non-conformité, doit être constatée au plus tard 48 heures ouvrées après réception de la livraison, consignée sur le bon de livraison sous peine d'irrecevabilité et renvoyée au fournisseur avec courrier recommandé. Les marchandises ne seront ni reprises ni remboursées, sauf en cas de détérioration constatée au moment de la livraison.

DATE LIMITE D'UTILISATION OPTIMALE (DLUO)

Nous n'accepterons aucun retour motivé par une date limite d'utilisation optimale (ou DLUO) restant à courir sur les marchandises livrées. Le client peut demander à TOUL'EAU SARL la DLUO des produits qu'il souhaite commander avant de valider sa commande.

CONSIGNATION

Les emballages réutilisables et consignés restent la propriété du fournisseur quel que soit le lieu où ils se trouvent et l'époque où ils ont été consignés. Toutes les consignations donnent lieu à un paiement de la part du client. Elles doivent être réglées en même temps que les marchandises.

CONDITIONS TARIFAIRES ET REGLEMENT

Les seuls prix valables sont ceux affichés sur le devis au moment du passage de votre commande. Néanmoins, compte tenu des fortes variations sur certaines matières premières, les prix applicables peuvent varier et seront confirmés aux clients lors de sa commande.

Les prix de vente remisés sont valables pour une seule et même livraison ; en aucun cas une éventuelle rupture du fournisseur ne peut amener à bénéficier d'un prix de vente remisé pour un montant de commande inférieur à la tranche de commande nécessaire pour atteindre la remise.

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement intégral est dû avant départ de la marchandise par virement ou par chèque ou espèces à la livraison. Le paiement ne pourra être considéré comme effectif que lors de l'encaissement par le fournisseur.

Aucun report d'échéance ne peut être accordé sans le consentement écrit préalable et exprès de notre part. Le non-paiement à la date prévue d'une facture entraîne de plein droit la déchéance du terme qui pouvait être accordé pour le

paiement d'autres factures et nous autorise à suspendre les livraisons jusqu'au paiement complet.

Toute facture non payée à la date d'exigibilité entraîne à la charge du client :

Une indemnité forfaitaire de 40 euros sans TVA selon les articles L. 441-3 et L. 441-6 du code de commerce de la loi LME pour retard de paiement;

-la facturation de pénalités de retard égales au taux d'intérêt légal majoré de 5 points à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et de la TVA par dérogation aux dispositions de l'article 1153 du Code Civil. Ces sommes seront dues même si l'obligation principale a été en partie exécutée.

ARTICLE 9 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Il est expressément convenu que nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix par le client. A cet égard, la remise de tout titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause. L'acheteur est autorisé, dans le cadre de son exploitation normale et sauf s'il se trouve en état de cessation de paiement, à revendre les marchandises livrées sous la condition qu'il s'acquitte auprès du vendeur des sommes correspondantes. Mais il ne peut ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie.

En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers, l'acheteur est tenu de nous aviser immédiatement. Dans le cadre de l'application de la présente clause, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des marchandises.

ARTICLE 10 : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

En cas de contestation, les parties se soumettent à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Beauvais même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.

Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations proposées par LE VENDEUR au consommateur.

Erreurs de livraison

Le consommateur devra formuler auprès du VENDEUR, le jour même de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison, toute réclamation d'erreur de livraison et/ ou de non-conformité des produits en nature ou en qualité par rapport aux indications figurant sur le bon de commande.

Au-delà de ce délai, toute réclamation sera rejetée. La formulation de cette réclamation auprès du VENDEUR pourra être faite à l'ADRESSE DU VENDEUR.

Toute réclamation non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégagera LE VENDEUR de toute responsabilité vis à vis du consommateur.

En cas d'erreur de livraison ou d'échange, tout produit à échanger ou à rembourser devra être retourné au VENDEUR dans son ensemble et dans son emballage d'origine en état impeccable à l'ADRESSE DU VENDEUR.

Pour être accepté, tout retour devra être signalé et avoir l'accord préalable du VENDEUR, qui en cas d'accord livrera une nouvelle fois à la bonne adresse.

La nouvelle livraison est à la charge du VENDEUR, sauf dans le cas où il s'avèrerait que le produit ne correspond pas à la déclaration d'origine faite par le consommateur dans le bon sens de retour.

Droit de rétractation

En application des articles L 121-16 et suivants du code de la consommation, les professionnels ne peuvent ni prétendre au droit de rétractation, ni à la garantie "satisfait ou remboursé".